

Dispositif - Qualité de vie au travail : Mise en place du télétravail

Contexte

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

Évolutions réglementaires, économiques, organisationnelles, technologiques ; Évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ; Évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ; Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

Objectifs

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en œuvre ou d'élargir la pratique du télétravail : -Connaître le cadre juridique du télétravail

- Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère
- Construire des outils pertinents pour la mise en oeuvre du télétravail
- Préparer la conduite du changement dans sa structure
- Construire la feuille de route propre à son établissement

Renseignements complémentaires

Module flash

Durée : 1 à 4 jours

Vous pouvez mobiliser et financer vous-même cet accompagnement ou Votre délégation Anfh propose un dispositif QVT piloté à l'échelle régionale ou territoriale.

Public

Direction, DRH, service RH de l'établissement - Représentants du personnel - Constitution d'un groupe de travail paritaire.

**Exercice
2024**

**Nature
AFN**

**Organisé par
ENEIS by KPMG**